AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1181
MA0000011488-FS0665

16 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 451-2-1 du code monétaire et financier et L. 233-7 du code de commerce)

MAROC TELECOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juillet 2019, complété par un courrier reçu le 15 juillet 2019, le Royaume du Maroc (Ministère de l'Economie et des Finances, Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui-Quartier Administratif, Rabat-Agdal, Maroc) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 juin 2019, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société MAROC TELECOM et détenir, à cette date, 210 982 875 actions MAROC TELECOM représentant autant de droits de vote, soit 24,00% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAROC TELECOM dans le cadre d'une opération de privatisation.

Le déclarant a précisé détenir, au 16 juillet 2019, par suite du second volet de l'opération de privatisation (offre de vente au public), 193 400 975 actions MAROC TELECOM représentant autant de droits de vote, soit 22,01% du capital et des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 879 095 340 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.